

DROITS

			<u>Mt à payer</u>
<i>Taxe départementale</i> 76 000,00	x 0,70 %	=	532,00
<i>Frais d'assiette</i> 532,00	x 2,14 %	=	11,00
TOTAL			543,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte à publier au fichier immobilier, la contribution de sécurité immobilière représentant la taxe au profit de l'Etat telle que fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette	Taux	Montant
Contribution proportionnelle taux réduit	76 000,00	0,10	76,00 euros

FIN DE PARTIE NORMALISEE

**Prix d'achat - les 9000 € de frais
d'agence**







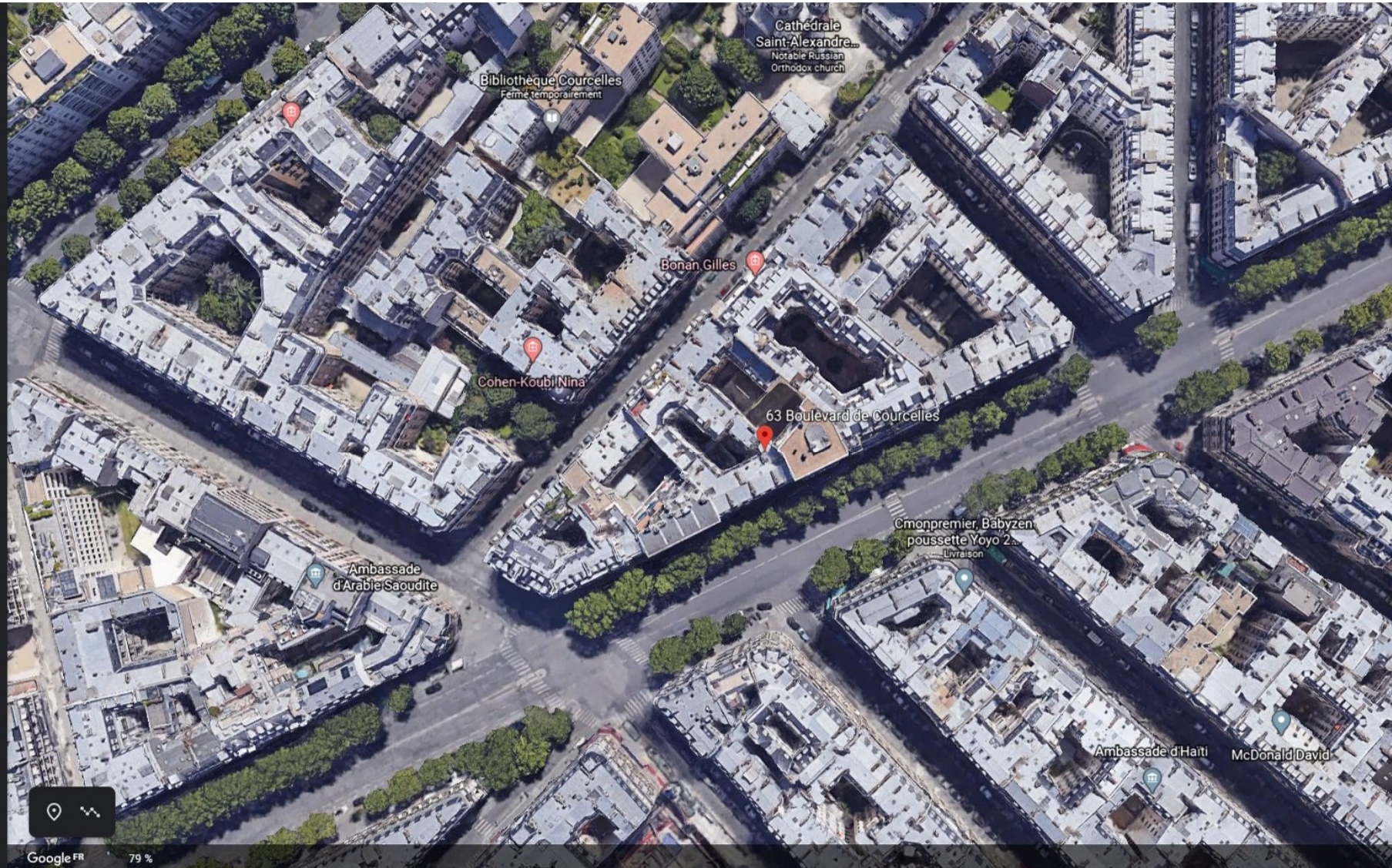
83 Boulevard de Courcelles

Paris, Île-de-France

Google

Street View





TERNES

63 Boulevard de Courcelles

Musée Jacquemart-André

Arc de Triomphe
Fermé temporairement

63 Boulevard de Courcelles

[Ajouter au projet](#)

Google FR 79 %

Caméra : 440 m 48°52'41" N 2°18'17" E 44 m



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier :
Date du repérage :
Heure d'arrivée : 12 h 32
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**

Adresse : **63 BOULEVARD DE COURCELLES**

Commune : **75008 PARIS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 6 Lot numéro Non communiqué,

Désignation du propriétaire

CONFIDENTIEL

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

CONFIDENTIEL

Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

CONFIDENTIEL

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 8,64 m² (huit mètres carrés soixante-quatre)

Surface au sol totale : 8,70 m² (huit mètres carrés soixante-dix)